

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00101

**AVIS SUR PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI) DE LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121
Nombre de présents : 93
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Eliane VERGER LEGROS

RECUE EN PREFECTURE
Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210325-02021001010

DATE DE L'APPRECHAGE: 02 avril 2021

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

AVIS SUR PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi) DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Présentation :

Loire-Forez Agglomération a engagé l'élaboration du PLUi sur le territoire formé par les 45 communes de l'ex-agglomération Loire Forez qui se structure autour de :

- Montbrison et son bassin de vie,
- Saint-Just-Saint-Rambert et de l'axe reliant ces deux pôles.

Le territoire a connu une croissance constante de sa population depuis 1968 pour atteindre 81 500 habitants en 2015. Cette croissance démographique de 1,1 % par an résulte notamment d'un solde migratoire positif qui participe à hauteur de 73 % en lien direct avec l'évolution des modes de vie comme le développement de la maison individuelle et des mobilités facilitées. Le territoire a ainsi bénéficié du desserrement urbain de Saint-Etienne.

A l'exception des communes des Monts du Forez, le développement de l'habitat s'est renforcé sur tout le territoire et principalement le long de l'axe reliant Saint-Just-Saint-Rambert à Montbrison et dans Montbrison et sa périphérie immédiate.

Les communes couvertes par le PLUi entretiennent des relations fortes et complémentaires avec la Métropole Stéphanoise qui propose des services, des emplois et des grands équipements qui profitent à la population forézienne. Ainsi 33 % des actifs travaillent sur la Métropole avec une très forte dépendance à la voiture.

Sur le plan économique, 84 espaces sont répartis sur 29 communes dont la ZAC Opéra Parc des Plaines (de niveau métropolitain).

La consommation foncière entre 2005 et 2015 a atteint près de 600 hectares dont 433 hectares pour l'habitat (72,2 %).

Le projet de PLUi

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est ambitieux. Il repose sur des principes de développement durable en affirmant notamment :

- un renforcement du développement urbain dans les bourgs et villes de l'agglomération,
- un renforcement des fonctions des centres ville,
- une valorisation de la fonction résidentielle des cœurs historiques.

Par ailleurs, le PADD ambitionne de structurer le territoire de façon à minimiser les besoins de déplacement en voitures particulières.

Pour contribuer à la mise en œuvre de ces principes, 3 types d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été élaborées :

- des OAP patrimoniales sur les bourgs et villages pour encadrer la réhabilitation des bâtiments, l'aménagement et le développement de ces lieux à fort caractère patrimonial,
- des OAP sectorielles (de renouvellement urbain et de densification) pour encadrer l'aménagement et l'urbanisation des tènements,
- des OAP transport et déplacement sur les quartiers de gare pour garantir une cohérence de projet et assurer une densification des fonctions.

Ce travail important doit concourir à permettre la réalisation des objectifs du PADD.

Cependant, il est à noter que de nombreux pôles d'urbanisation prévoient une urbanisation de parcelles non bâties dont une proportion importante en espace périurbain. De plus, certaines communes n'ont pas d'OAP de renouvellement urbain. Il est à craindre que ce modèle de développement accentue encore les déplacements domicile-travail avec la Métropole sans diminuer l' « autosolisme ».

Par ailleurs, en termes de consommations foncières, les objectifs chiffrés restent élevés :

- Pour l'habitat : 210 ha dans l'enveloppe urbaine et + 55 ha en extension de l'enveloppe urbaine,
- Pour l'économie : 105 ha dans l'enveloppe urbaine et + 55 ha en extension,
- Pour les équipements : 12 ha dans l'enveloppe urbaine et + 25 ha en extension.

Dans ce contexte,

- le projet de PLUi permet de poursuivre un développement de l'urbanisation périurbaine (pavillonnaire et en extension urbaine),
- Concernant l'armature économique, le PLUi reprend le SAE élaboré en 2020 et conforte les zones existantes avec 55,5 ha commercialisables immédiatement. Le projet est ambitieux mais semble répondre aux besoins du territoire,
- Concernant les déplacements, les mouvements pendulaires avec la Métropole risquent de s'accroître.

Au regard des éléments précités, le projet de PLUi ne remet pas en cause, fondamentalement, le modèle de développement actuel. Pour autant, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLUi de Loire Forez Agglomération avec réserve car Loire-Forez Agglomération a arrêté un premier document de planification ambitieux qui repose sur des principes de développement durable. Les objectifs de consommation foncière sont revus à la baisse : 327 ha dans l'enveloppe urbaine (dont 2/3 pour l'habitat) et + 135 ha en extension alors, qu'entre 2005 et 2015, elle a atteint près de 600 ha dont 433 ha pour l'habitat (72,2 %). Un effort certain est donc constaté.

Cependant, l'absence de priorisation des opérations de renouvellement urbain par rapport au développement non encadré de façon stricte des secteurs à urbaniser sur des fonciers nus, risque de compromettre les ambitions du projet et de conforter le modèle de développement classique du territoire : poursuite du développement de l'habitat sous forme pavillonnaire entraînant une accentuation de la vacance dans les centres bourg et leur paupérisation.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, émet un avis favorable avec réserve :

Loire-Forez Agglomération a arrêté un premier document de planification ambitieux qui repose sur des principes de développement durable. Les objectifs de consommation foncière sont revus à la baisse : 327 ha dans l'enveloppe urbaine (dont 2/3 pour l'habitat) et + 135 ha en extension alors, qu'entre 2005 et 2015, elle a atteint près de 600 ha dont 433 ha pour l'habitat (72,2 %). Un effort certain est donc constaté.

Cependant, l'absence de priorisation des opérations de renouvellement urbain par rapport au développement non encadré de façon stricte des secteurs à urbaniser sur des fonciers nus, risque de compromettre les ambitions du projet et de conforter le modèle de développement classique du territoire : poursuite du développement de l'habitat sous forme pavillonnaire entraînant un risque de vacance dans les centres bourg et leur paupérisation.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 4 voix contre et 3 abstentions comme suit :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY (pouvoir à M. Frédéric DURAND), Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS (pouvoir à M. Hervé REYNAUD), Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR (pouvoir à M. David FARA), M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND (pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI), M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE (pouvoir à M. Jordan DA SILVA), M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE), M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET (pouvoir à M. Fabrice DUCRET), M. Christophe FAVERJON (pouvoir à M. Vincent BONY), Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS (pouvoir à M. Christian JULIEN), M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS (pouvoir à M. Tom PENTECOTE), M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI (pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE), M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT (pouvoir à M. Gilbert SOULIER), Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL (pouvoir à
M. Hervé REYNAUD), Mme Eliane VERGER LEGROS

Voix contre :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Julie TOKHI

Abstentions :

M. Marc CHAVANNE, Mme Corinne SERVANTON, M. Jacques VALENTIN

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU